

Les études montrant la dangerosité des vaccins se multiplient ? Qu'importe pour les pouvoirs publics qui contraignent encore les enfants au vaccin DTP et « recommandent » fortement de nombreux autres vaccins. Entre le mythe d'un bienfait public et une réalité aux conséquences souvent dramatiques, le biologiste **Michel Georget** tente une nouvelle fois d'éclairer l'opinion à partir de l'immunologie.

## 66 Il est urgent de ne pas se précipiter pour vacciner son enfant! 99

**Principes de Santé** En biologiste et non en polémiste, vous publiez un nouvel ouvrage sur la vaccination. Comme une sorte de piqûre de rappel contre l'ignorance ?

**Michel Georget** Une immense confusion reste entretenue par les pouvoirs publics, d'autant plus anormale qu'on a fait de gros progrès dans la connaissance des mécanismes de l'immunité, innée et adaptative. Je m'inquiète, notamment pour les enfants, car leur santé globale sera affectée sur le long terme par la vaccination.

**P. de S.** Informer, c'est redire d'abord que seul le DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) est obligatoire. Ce qui, pour vous, ne va pas de soi...

**M. G.** En effet, je ne m'explique pas pourquoi on a conservé ces trois vaccins, si ce n'est à cause de vieux fantasmes sur des maladies qui ont marqué l'inconscient collectif. C'est d'autant plus incompréhensible que le tétanos peut se déclarer même si le corps a fabriqué un jour des anticorps. La diphtérie et la polio sont des maladies du passé, faciles à guérir de nos jours. Pourquoi maintenir ces vaccinations qui par ailleurs coûtent cher ? Ne peut-on se souvenir que, longtemps, on a rendu obligatoires des vaccins qui ne l'étaient pas ailleurs, notamment en Europe du Nord, et cela sans que la santé des enfants en pâtisse. Aux Pays-Bas, sans BCG, on comptait moins de cas de tuberculose qu'en France au moment où l'on y a rendu ce vaccin obligatoire.

**P. de S.** Sans compter qu'on ne trouve plus le seul DTP en pharmacie pour la vaccination infantile ?

**M. G.** Curieuse invraisemblance, on oblige à l'administrer mais on ne le fournit pas. On ne le trouve qu'associé à une, voire deux ou trois autres valences, pourtant seulement « recommandées », ce qui arrange doublement les fabricants : on dilue les risques de comprendre d'où viendraient d'éventuels effets secondaires ; on multiplie l'arrivée d'intrus dans un jeune organisme qui est loin d'avoir terminé son développement immunitaire. D'où de nombreux risques de maladies ultérieures... qui rapporteront gros.

**P. de S.** Vacciner un nourrisson est-il à vos yeux une hérésie ?

**M. G.** Oui, car le nouveau-né a besoin de temps pour que se fasse la coordination entre tous les acteurs de son immunité : au minimum quatre années. C'est comme pour tout : un bébé émet des sons mais ne parle pas, a des jambes mais ne marche pas... Le système immunitaire doit apprendre à reconnaître le soi du non-soi, le normal du danger... Or si on stimule artificiellement le système immunitaire, on peut arriver, dans l'exemple d'un nourrisson allaité par sa mère, à ce que les antigènes vaccinaux soient neutralisés par les anticorps apportés par l'allaitement. Autre exemple : alors que l'organisme est encore en formation, pendant et même encore après l'allaitement, on peut aboutir à une sorte d'état de tolérance ;

**En savoir plus**  
Aux États-Unis, diverses études ont fait des liens entre le nombre de vaccins et les risques d'hospitalisation ou de mortalité. L'une portait notamment sur 350 000 personnes et 38 000 bébés revenus dans les hôpitaux américains moins d'un an après leur naissance. L'autre sur un comparatif de 34 pays dits développés, dont la France. Résultat : plus le taux de vaccins est élevé, plus la mortalité est grande.

**Se défendre ?**  
Vous pouvez vous adresser à diverses associations françaises pour la liberté vaccinale (ALIS, LNPLV) ou auprès du Forum européen pour la vigilance vaccinale ([www.efvv.org](http://www.efvv.org)). Selon Michel Georget, la notion de « vaccin obligatoire » est en contradiction avec divers textes, dont trois articles du Code civil.

le corps considérant, à tort, les antigènes du vaccin comme faisant partie de lui ! Plus tard, il ne se défendra plus.

**P. de S.** Une approche nouvelle de l'immunologie explique aussi certains drames ?

**M. G.** Nous avons tous une double capacité immunitaire, une que l'on nomme innée, comparable pour tous, qui passe par la peau, les muqueuses et une réaction inflammatoire ; et une seconde, dite adaptative, différente pour chaque individu. En cas de danger, le système immunitaire inné pare au plus pressé, mais cela peut donner des réactions inflammatoires très violentes, au-delà des simples fièvres qui freinent la multiplication des virus. Or il se trouve que l'on met dans les vaccins des adjuvants, souvent dangereux, comme l'aluminium ou le squalène, précisément dans le but de solliciter ce premier système de défense innée avant que l'organisme passe le relais à l'autre. Mais cela va parfois trop vite, trop fort. D'où le fait de déplorer certaines morts subites du nourrisson ou certains syndromes affreux sur les corps de bébés, comme s'ils avaient été maltraités. On traîne parfois devant la justice, à tort, des parents pour ce que l'on appelle le syndrome du bébé secoué alors qu'il s'agit en réalité d'une réaction à un adjuvant de vaccin.

**P. de S.** Une autre donnée de l'immunité récuse toute vaccination



**Biographie**  
 Michel Georget, biologiste, a occupé divers postes de professeur agrégé en biologie jusqu'en 1994. Il a ensuite consacré son temps à la recherche sur la vaccination, avec une méthodologie très rigoureuse d'enseignant. Il y a plus de dix ans, il publie 500 pages de « *Vérités indésirables* », faisant un point complet sur les mécanismes de défense, la composition et l'histoire comparée des vaccins. Il vient de signer un second livre, reprenant de nouvelles données ainsi que des informations issues de scandales récents, H1N1, et hépatite B notamment. (« *L'apport des vaccinations à la santé publique, la réalité derrière le mythe* », éd. Dangles, cf. p. 5.)

de masse, parce qu'indifférenciée...

**M. G.** Cela est fondamental à comprendre. La seconde phase de l'immunité, celle dite adaptative, est sous la coupe du système HLA (*human leucocyte antigene*). C'est ainsi que l'on nomme notre carte d'identité génétique personnelle. Même dans une seule famille, on ne trouve pas un HLA identique, sauf pour les vrais jumeaux. Cela est pris en compte pour les greffes d'organe, en tentant de rapprocher au mieux le HLA du donneur et celui du receveur. Or les vaccins sont faits sans distinction de rien ; pas plus du HLA que de l'âge, du poids, ou de l'état de santé des autres systèmes, hormonal ou psychique.

**P. de S.** Comment expliquer l'idée persistante des bienfaits collectifs de la vaccination ?

**M. G.** Par la désinformation, la mystification. Reprenez les statistiques exposées dans mes « *Vérités indésirables* ». Très souvent, les courbes des épidémies commencent à chuter avant la vaccination de masse. Car tout est d'abord une question d'hygiène, d'eau potable, de conditions de vie... Dans d'autres cas, on a éradiqué l'épidémie mais par une toute autre stratégie. C'est le cas pour la

variolo, via une mise en quarantaine des malades et des contacts. Il est urgent d'aller derrière les mythes. Lesquels ont perduré également pour des raisons politiques. Par exemple, en France, ce sont des élèves de Pasteur qui ont mis au point les vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la tuberculose. Pour l'image de la France – et les caisses de l'État –, il a toujours été bon de les favoriser !

**P. de S.** Vous rappelez aussi aux parents qu'on culpabilise que les vaccins ne sont même pas « des médicaments comme les autres » ?

**M. G.** Non, car ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que les médicaments ! Par exemple, il n'y a pas d'étude pharmacocinétique pour les vaccins, l'étude qui concerne le devenir des produits : où va la substance, est-elle métabolisée, etc. Si on avait eu cela pour l'aluminium par exemple, on aurait vu qu'il peut se fixer dans les muscles et le système nerveux, occasionnant en particulier la myofasciite à macrophages. Pas non plus de recherche de cancérogenèse, mutagenèse ou reprotoxicité. Pas non plus d'essais comparés à des placebos, simples solutions salines physiologiques. Non, ici on compare un vaccin avec un autre déjà existant ! Et si le nou-

veau ne fait pas plus de dégâts, on considère qu'il est bien toléré, ce qui est très relatif ! Ou bien on va comparer deux mêmes vaccins, avec les mêmes composants, mais l'un aura des antigènes et l'autre pas. Enfin, ici encore moins qu'ailleurs, pas de pharmacovigilance sérieuse puisqu'elle ne recense que... 1 à 10 % des effets indésirables !

**P. de S.** Les vaccins feraient de nous des cobayes ?

**M. G.** Évidemment, et c'est d'autant plus grave qu'on semble amnésique sur certains processus. On a appris qu'en prenant des antibiotiques à tort et à travers, on favorise une prolifération de nouvelles bactéries mutantes. Pour les virus et les vaccins, c'est un peu la même chose. Par ailleurs, on a aussi un déplacement de l'âge de survenue des maladies. La rougeole, par exemple, autrefois réservée à l'enfance, touche désormais soit des bébés de quelques mois seulement, soit des adultes. Et elle est plus lourde. Or imaginez que, si l'on respecte le calendrier vaccinal actuel, qui confond allègrement « obligatoire » et « recommandé », entre l'Infanrix hexavalent (qui comporte six vaccins dont certains avec plusieurs souches), plus la méningite, le pneumocoque et le ROR (qui ont différents composants), on aboutit à 37 stimulations immunitaires avant l'âge de 2 ans. Une véritable folie quand on sait que la mortalité infantile est d'autant plus élevée que le nombre de vaccins est grand !

**P. de S.** Refuseriez-vous d'emblée la vaccination infantile ?

**M. G.** Je n'écris pas en sectaire. Je suis pour la liberté, mais éclairée. Il faut s'informer afin d'assumer le choix. Reste que les parents peuvent opposer aux institutions qui mettent en avant la notion d'« obligation » vaccinale une série de textes de lois sur les libertés individuelles et le soin librement consenti. Et dire aussi que, pour moi-même, j'ai refusé et je refuserai la vaccination. ●

**Christine Saramito**